

venu à découvrir du moins celle dont nous parlons. Il y a parmi ces scélérats des Chefs de voleurs & de meurtriers.

*Le Prince de
Saxe déposé
de ses
Duchés.*

P O L O G N E. On peut aisément juger de l'impression qu'a fait sur cette Cour la démarche de la Russie à *Mittau*, & de l'inquiétude où elle a jetté tous ceux qui s'intéressent à la dignité & à l'indépendance de la République si ouvertement blessées par l'entreprise de dépouiller le Prince Charles de Saxe de ses Duchés de *Courlande* & de *Semigalle*, entamée par pures voyes de fait, & présentement exécutée. Les ordres envoyés à Mr. de Simolin, par l'Impératrice de Russie, ont eu leur effet, quoique cette Princesse n'en eut aucun à donner dans un pays où elle n'a aucun droit soit de domination, soit de Suzeraineté. Les Etats des deux Duchés de *Courlande* & de *Semigalle*, gagnés sans doute au mépris de leur serment prêté volontairement au Prince de Saxe, ont déclaré le 25. Décembre, qu'ils reconnoissoient pour leur Souverain Ernest-Jean Duc de Biren, & ils ont fait prier l'Impératrice de Russie d'appuyer leur résolution de la force de ses armes. Voilà comme se termine l'affaire. Le Prince Charles avoit persisté jusqu'à ce moment à encourager par sa présence ceux de ses Officiers & de ses Sujets qui lui restoient fidèles; mais pour ne pas compromettre sa dignité, il a été contraint de céder à la force. Immédiatement après la déclaration des Etats, du 25, les Officiers attachés à Son Altesse partirent de *Mittau* & se rendirent à *Varsovie* le 1. Janvier; le Prince y arriva le 5. de grand matin. Le même jour la Cour reçut des dépêches de *Petersbourg*, envoyées de *Moscou*, par lesquelles l'Impératrice déclaroit nuëment avoir été obligée